

PLAN DE COURS

GGR-2102 : Géographie régionale du Québec

NRC 11182 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Ce cours pose le problème de la région, de la régionalisation et des relations interrégionales sur le territoire québécois. Il vise les objectifs suivants : connaître et évaluer les fondements des découpages régionaux en vigueur au Québec; reconnaître la différenciation des espaces régionaux sur les plans naturel, historique, économique, social, politique et culturel; analyser les relations qu'elles entretiennent entre elles, leurs articulations à des ensembles plus vastes (échelles nationale, continentale, mondiale) et le rôle de l'État dans la mise en valeur et la gestion de leurs territoires.

Plage horaire

Cours en classe

lundi	08h30 à 11h20	ABP-0112	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017
-------	---------------	--------------------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=74539>

Coordonnées et disponibilités

Yves Melançon
yves.melancon@ggr.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca>

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver

Lundi au jeudi	8 h à 19 h
----------------	------------

Vendredi	8 h à 17 h 30
----------	---------------

Été

Lundi au jeudi	8 h à 17 h
----------------	------------

Vendredi	8 h à 16 h
----------	------------

Sommaire

Description du cours	3
Objectifs	3
Formule pédagogique	3
Contenu	3
Calendrier indicatif	4
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	5
Travaux et examens	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Travail pratique 1	5
Examen de mi-session	5
Travail pratique 2	5
Examen final	5
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	6
Absence aux examens	7
Matériel didactique	7
Matériel obligatoire	7
Bibliographie	7
Bibliographie	7

Description du cours

Objectifs

Ce cours de premier niveau de spécialisation vise à acquérir une connaissance raisonnée de la géographie régionale du territoire québécois, notamment une perception plus nette des enjeux liés à la mise en valeur des régions. De façon plus particulière, il vise à

- Être en mesure d'appliquer les concepts et méthodes de la géographie régionale au territoire québécois
- Différencier les régions québécoises sur les plans naturel, historique, économique, social, politique et culturel
- Connaître les lignes de force de l'articulation des régions à l'ensemble québécois, canadien, continental et mondial
- Prendre conscience des problèmes d'organisation du territoire dans le respect de la nature et des groupes humains
- Développer des habitudes d'analyse, de synthèse et l'évaluation de cas géographiques pouvant faire l'objet de recherches plus approfondies

Formule pédagogique

La formule pédagogique privilégiera les exposés magistraux, les documents audiovisuels, les lectures commentées et les exercices en classe. Peuvent s'ajouter des exposés de conférenciers invités.

Les échanges autour de textes seront basés sur l'ouvrage collectif sous la direction d'Annick Poitras (2017), *L'état du Québec 2017 - 20 clés pour comprendre les enjeux actuels*, Montréal, Institut du Nouveau Monde. Une sélection de textes est obligatoire.

Dans l'onglet du Plan de cours intitulé "Contenu et activités" se trouvent d'autres lectures obligatoires.

Contenu

Le contenu du cours se décline en cinq parties, composant autant de modules. Les dates indiquées pour chaque chapitre sont approximatives.

1. Régions et découpages régionaux : fondements théoriques, échelles et approches

1.1 L'approche régionale

1.2 Définitions de la région

2. Le territoire québécois : situation, mesures, évolution

2.1 Situation générale, place dans le monde, mesures globales

2.2 Les ensembles biophysiques

2.3 La population : répartition, densité, croissance

2.4 Les grands traits de l'économie et de l'organisation spatiale

3. Les découpages territoriaux

3.1 L'État et la régionalisation

3.2 Les corps publics et privés

4. Les régions québécoises : formation et différenciation

4.1 La construction et la situation des régions centrales : l'axe laurentien

4.2 L'émergence des régions des plateaux

4.2.1 Les régions des Appalaches

4.2.2 Les régions du Bouclier

5. Les perspectives

Calendrier indicatif

Cours 1	9 janvier	Introduction 1. Région et découpages régionaux
Cours 2	16 janvier	2. Le territoire québécois : situation, mesures, évolution
Cours 3	23 janvier	3. Les découpages territoriaux Distribution du travail pratique 1
Cours 4, 5 et 6	30 janv., 6 et 13 février	4. Les régions québécoises : formation et différenciation 4.1. Les régions centrales Remise du travail pratique 1 : 6 février
Cours 7	20 février	4.2. Les régions des plateaux : les Appalaches Distribution du travail pratique 2
Examen	27 février	Examen de mi-session
Pas de cours	6 mars	<i>Semaine de lecture</i>
Cours 8 et 9	13 et 20 mars	4.2 Le Bouclier canadien, le Nord québécois et les communautés autochtones Remise du travail pratique 2 : 20 mars
Cours 10	27 mars	4.2 Droits et revendications des communautés autochtones dans l'aménagement et le développement du territoire.
Cours 11	3 avril	5. Les perspectives
Fin de session	10 avril	Examen final

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Chapitres 1 à 3	
Chapitres 4 et 5	
Lectures dans l'ouvrage obligatoire	
Autres lectures obligatoires	
Documents de travail	
Exercices de localisation cartographique	
Sites Internet utiles	


Évaluation et résultats

Travaux et examens

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique 1	Dû le 6 févr. 2017 à 11h20	Individuel	20 %
Examen de mi-session	Le 27 févr. 2017 de 08h30 à 11h20	Individuel	30 %
Travail pratique 2	Dû le 20 mars 2017 à 11h20	Individuel	20 %
Examen final	Le 10 avr. 2017 de 08h30 à 11h20	Individuel	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique 1

Date de remise :	6 févr. 2017 à 11h20
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Voir le fichier ci-après.
Fichiers à consulter :	 TP1_PDF_2017.pdf (534 Ko, déposé le 22 janv. 2017)

Examen de mi-session

Date et lieu :	Le 27 févr. 2017 de 08h30 à 11h20 , 0112
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Matériel autorisé :	Aucun

Travail pratique 2

Date de remise :	20 mars 2017 à 11h20
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Directives de l'évaluation :	Les instructions et une partie des données utiles dans ces deux fichiers

Examen final

Date : Le 10 avr. 2017 de 08h30 à 11h20
Mode de travail : Individuel
Pondération : 30 %
Matériel autorisé : Aucun

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La qualité de la langue sera prise en compte pour moduler les notes de chacun des éléments d'évaluation, travaux pratiques comme examens, de la manière suivante: la correction sera faite sur 100, puis la langue sur 15, pour un total de 115 points qui seront ramenés au nombre de points attribués à l'élément d'évaluation. Par exemple, pour un travail pratique, le contenu sera évalué sur 100, puis la langue sur 15 (un point enlevé par faute unique), et le tout ramené sur 20 points.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

L'état du Québec 2017 - 20 clés pour comprendre les enjeux actuels

Auteur : Annick Poitras (dir.)

Éditeur : INM/Del Busso (Montréal, 2017)

ISBN : 9782923792965

test

Bibliographie

Bibliographie

Orientations bibliographiques:

Voir le fichier ci-après



[Orientations bibliographiques.pdf](#)
(17,38 Ko, déposé le 21 nov. 2016)